



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 novembre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D4-1-1-195

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CREATION DE POSTES DE TRAVAIL

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (a donné pouvoir à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MERLES	;	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	;	M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	;	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	;	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	;	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	;	M. BENVENUTO Raymond (a donné pouvoir à J. DUPUY)
Commune de SAINT CLAIR	;	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	;	M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	;	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	;	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	;	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	;	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. BAYLET Jean Michel
	;	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES)
	;	M. GROUSSOU Bernard
	;	Mme LAROUSSINIE Francine
	;	Mme LECORRE Christiane
	;	M. LOPES Ernest
	;	Mme PERE Catherine
	;	M. ZANIN Daniel
	;	Mme HOHOL Elisabeth
	;	Mr ZMUDA Patrick
	;	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune d'ESPALAIS	;	M. MOLLE Marcel
Commune de VALENCE D'AGEN	;	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	;	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	;	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D4-1-1-195

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE
CREATION DE POSTES DE TRAVAIL**

Par délibération du 12 avril 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la création de deux emplois aidés dans le cadre des Parcours Emplois Compétences (PEC) au sein du service technique.

Pour rappel, ce dispositif a pour but de faciliter l'insertion professionnelle de personnes en recherche d'emploi, en leur proposant de développer leurs compétences au travers de la formation ; un accompagnement est assuré tout au long du parcours, tant par l'employeur que par les services de Pôle Emploi avec pour objectif, l'inclusion durable dans l'emploi.

La Communauté de Communes a recours à ce type de contrats quand le besoin le justifie et avec pour objectif la pérennisation dans l'emploi.

Aussi, compte tenu que ces deux agents ont donné satisfaction, le Président propose de créer les postes correspondants en vue de leur prochaine nomination.

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

CONSIDÉRANT que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de la Communauté de Communes des Deux Rives, il conviendrait de créer des emplois permanents à temps complet ;

Le Président propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} janvier 2023 les emplois suivants :

SERVICES de la CC2R	Nombre d'emplois	Cadre d'emploi/ Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
SERVICE TECHNIQUE	1	Adjoint Administratif	Assistant Administratif Catégorie C	TEMPS COMPLET
SERVICE TECHNIQUE	1	Adjoint Technique	Agent Technique de maintenance des bâtiments	TEMPS COMPLET

Conformément à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, et dans le cas où ces emplois ne pourraient être pourvus par un agent titulaire, il convient de m'autoriser à recourir à des agents contractuels pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée de un an (1 an maximum renouvelable une fois).

La rémunération des emplois sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois concernés.

Le Président demande :

- d'accepter les propositions de création ci-dessus dans les conditions précitées ;
- de l'autoriser ou le Vice-Président en charge du PERSONNEL, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents et le cas échéant à recourir au recrutement d'un agent contractuel ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions de création ci-dessus dans les conditions précitées ;

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du PERSONNEL, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents et le cas échéant à recourir au recrutement d'un agent contractuel ;

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait à Valence d'Agen, le 5 décembre 2022

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 6 décembre 2022

Le secrétaire de séance
Maire de Gasques



Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

13 DEC. 2022

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **13 DEC. 2022**

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE CREATION DE POSTES DE TRAVAIL

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221205-2022D4_1_1_195-DE

Numéro d'acte : 2022D4_1_1_195

Date de décision : 05/12/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 4-1-1-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / création de poste)

Fichier acte : 2022D4-1-1-195 Personnel communautaire - création de postes de travail.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 13/12/2022 16:40:29

Date de réception de l'AR : 13/12/2022 16:40:53